

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/49

10 décembre 1996

(96-5208)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

ISLANDE

Déclaration de S.E. M. Finnur Ingólfsson
Ministre de l'industrie et du commerce

Il est difficile d'imaginer un meilleur exemple des avantages que peut procurer la libéralisation du commerce que le succès et la prospérité évidents de notre pays hôte, Singapour. Il est donc particulièrement pertinent que la première Conférence ministérielle de l'OMC se tienne ici. Etant également un petit pays insulaire qui dépend largement du commerce extérieur, nous attachons une grande importance aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce et nous sommes sûrs que nous pourrions ici, à cette Conférence, consolider encore le système de commerce multilatéral. Les deux premières années d'existence de l'OMC ont montré que l'Organisation pourra répondre aux attentes tant dans les domaines de la libéralisation du commerce et d'une plus grande transparence que dans le domaine non moins important du règlement des différends. Pour que l'Organisation soit réellement une organisation mondiale, il faut encore que les négociations sur les accessions aboutissent et que les pays en développement soient pleinement intégrés aux travaux de l'Organisation. Nous sommes conscients que cela exigera des efforts non seulement de la part des pays en développement eux-mêmes mais également de la part des pays développés, qui devront ouvrir leurs marchés à des produits sensibles tels que les textiles et fournir une assistance technique.

Les résultats du Cycle d'Uruguay constituent sans aucun doute une réalisation remarquable, mais tout à un prix, et il ne nous a pas échappé que la mise en oeuvre des résultats nécessite un travail ardu. Les structures d'importation ont dû être réorganisées et notre petite administration a parfois rencontré des difficultés pour pouvoir présenter les notifications dans les délais. Les mesures nécessaires en matière d'organisation ont maintenant été prises pour nous permettre de respecter pleinement nos obligations.

On ne peut pas dire que le Cycle d'Uruguay soit réellement achevé tant que nous n'avons pas résolu toutes les questions en suspens. Dans les négociations sur les transports maritimes, l'Islande a présenté une liste d'engagements fermes et libéraux qui témoignent de l'importance que nous attachons à ce secteur et qui contribueront au succès des futures négociations. En ce qui concerne les télécommunications, nous avons également présenté l'une des offres les plus libérales communiquées à ce jour et nous espérons des résultats dans un avenir très proche. Notre participation aux discussions sur les services financiers a été moins active jusqu'à maintenant, mais dans la pratique nous avons adopté une attitude libérale en la matière et cela apparaîtra dans notre position. Actuellement, nous sommes observateurs en ce qui concerne l'Accord sur les marchés publics, mais nous nous préparons depuis maintenant un certain temps en vue d'une participation pleine et entière. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, nous avons considérablement amélioré la protection et renforcé nos engagements internationaux.

Les accords commerciaux régionaux ont tendance à être présentés comme un danger pour le système multilatéral. Notre expérience nous montre le contraire. Sous la pression de nos partenaires avec lesquels nous pratiquons le libre-échange, nous avons ouvert nos marchés dans les secteurs que

je viens d'évoquer (transport maritime, télécommunications, services financiers, marchés publics, propriété intellectuelle). Cette première décision s'est parfois heurtée à une opposition sur le plan intérieur, mais la décision d'élargir cet accès au marché au reste du monde sur une base NPF a été plus simple à mettre en oeuvre. Le véritable ennemi du système de commerce multilatéral est le protectionnisme, ce ne sont pas les accords commerciaux régionaux.

Lors de la préparation de cette Conférence ministérielle, il a été proposé d'engager des négociations sur les droits applicables aux produits industriels. Malheureusement, il n'y a pas eu d'accord sur ce point. Ces négociations auraient donné l'occasion de libéraliser davantage le commerce des produits de la pêche. Par rapport à la plupart des produits industriels, les droits applicables aux produits de la pêche sont encore relativement élevés et un certain nombre d'autres obstacles au commerce demeurent. Nous avons pu, grâce à des accords commerciaux régionaux, établir des conditions proches du libre-échange avec la plupart de nos partenaires importants pour les produits de la pêche. Dans ce domaine, nous pensons qu'il pourrait être intéressant d'envisager, dans le cadre du système multilatéral, d'adopter les résultats obtenus sur le plan régional.

Le mandat de l'OMC en tant qu'organisation fondée sur des règles est clairement défini. L'Organisation est et devrait rester axée sur la définition et la mise en oeuvre de règles commerciales. Nous devons toutefois admettre que l'environnement commercial est en train de changer rapidement et que l'Organisation doit évoluer en conséquence. L'investissement en est un exemple. L'accroissement de l'investissement étranger direct a estompé la frontière entre le commerce et l'investissement. Voilà sans aucun doute une question qui doit être traitée et incorporée dans le système de commerce multilatéral. Des travaux utiles ont déjà été effectués tant par la CNUCED que par l'OCDE, mais l'OMC doit engager un processus qui lui permettra à l'avenir de faire face à ses responsabilités dans ce domaine. La première étape doit être la création d'un groupe de travail qui examinera la question. Les progrès accomplis au sein de ce groupe détermineront les étapes suivantes. Ce processus sera certainement long et il est difficile à l'heure actuelle de prévoir quel sera le moment approprié pour entamer les négociations. L'essentiel est de commencer les travaux sur cette question. Les autres domaines sur lesquels pourraient porter les travaux de l'OMC sont le commerce et la concurrence, et la facilitation des échanges. Avec l'élimination progressive des droits de douane, les autres obstacles au commerce deviennent plus apparents et, si nous voulons parvenir au libre-échange, ces questions doivent être examinées.

Nous accueillons favorablement et nous soutenons l'initiative des pays de la Quadrilatérale visant à supprimer les droits de douane applicables aux produits des technologies de l'information. Nous considérons la liste qui fait actuellement l'objet de discussions comme une étape importante vers la libéralisation dans ce secteur-clé. Toutefois, il est encore possible de l'élargir. Il y a une composante de technologie de l'information dans un nombre croissant de produits et cela devra être pris en compte de manière plus adéquate dans l'accord.

L'économie de l'Islande repose sur la pêche, et l'importance économique directe d'un environnement propre est donc encore plus évidente pour nous que pour d'autres. L'exploitation responsable des ressources naturelles biologiques est une condition *sine qua non* du maintien de notre nation. La protection de l'environnement est une question prioritaire qui doit être traitée dans le cadre de la coopération internationale. Inévitablement, des aspects commerciaux surgissent, qui vont du commerce des produits provenant des espèces menacées à l'éventuel avantage concurrentiel des pays dans lesquels la législation en matière d'environnement est peu importante. Les travaux du Comité du commerce et de l'environnement ont mis en lumière la complexité de cette question mais ont également démontré que la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement sont non seulement compatibles mais se renforcent mutuellement. Il est important d'éviter toute action unilatérale et les critères régissant l'application de restrictions au commerce pour des raisons de protection de l'environnement doivent être clairement définis et appliqués avec la rigueur scientifique qui convient.

D'autres travaux sont nécessaires pour clarifier les règles et définir les mécanismes de règlement des différends afin d'éviter tout conflit éventuel entre les dispositions des accords environnementaux multilatéraux et celles de l'OMC. Des progrès importants ont été accomplis dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement mais il reste encore beaucoup à faire. Les bases ont été posées et je suis sûr que nous arriverons à trouver un consensus sur les solutions qui permettront d'assurer tant la liberté des échanges que le respect de l'environnement.

En conclusion, je voudrais remercier Singapour pour son hospitalité et exprimer l'espoir que les qualités qui ont "fait" Singapour, c'est-à-dire la capacité de faire travailler en harmonie des personnes d'origines différentes, la capacité de tempérer la liberté par la discipline et celle d'exploiter au mieux les faibles ressources marqueront la jeune Organisation mondiale du commerce. L'OMC a connu ici à Singapour un départ propice.